

## COMPTE RENDU

### CONSEIL MUNICIPAL DU 9 MARS 2015

**Présents :** L. BARAFORT, T. SOUSTELLE, J-C GARNIER, J-L CHABROL, C. DONNARD, J-M JACQUOT, P. MAZOYER

M. Thierry SOUSTELLE est secrétaire de séance.

La séance est ouverte à 19h30.

Signature de clôtures de séances

Le compte rendu du Conseil Municipal du 9 février 2015 est validé à l'unanimité.

**Point 1 :** Approbation du compte de gestion de l'eau et de la commune

**Point 2 :** Approbation du compte administratif

Ces deux points seront votés lors du prochain conseil municipal (le 30 mars 2015)

#### **Point 3 : Convention avec l'association « Jardin du Galeizon » pour l'année 2015**

En conclusion de la rencontre du 29/01/2015 avec MM. BASTIDE et VINCENT de l'Association d'insertion « Jardins du Galeizon », le bilan des travaux réalisés au cours de l'année 2014 et le partenariat sont satisfaisants pour les deux parties.

Il est proposé de budgétiser pour l'année 2015, à l'identique de 2014 :

- 6000 euros versés au titre de prestation aux Jardins du Galeizon.
- 1000 euros de subvention versés au titre des actions d'insertion.

**Adopté à l'unanimité**

Les employés du "Jardins du Galeizon" interviendront pour couper des pins sur des parcelles communales et les transformer en copeaux pour alimenter la chaudière à bois de la commune d'une part et ils assureront d'autre part le débroussaillage du bord des routes. Les semaines de travaux ont été définies lors de la visite entre MM. GARNIER, SOUSTELLE, BASTIDE et VINCENT.

#### **Point 4 : Validation du devis des travaux réalisés par CEREG dans le cadre du Schéma directeur de l'eau**

Dans le cadre du Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable de Lamelouze, le bureau d'études CEREG présente un devis de 17 844,00 euros pour la mise en place d'enregistreurs de débits sur le réseau d'eau potable.

Ce devis correspondant à trois rubriques:

- Matériel
- Pose et programmation
- Suivi

Sa validation par le Conseil Municipal est nécessaire pour permettre la suite du travail.

**Adopté à l'unanimité**

Par rapport au "suivi" le conseil souhaite des précisions sur les conditions et la hauteur du cout de la maintenance. La question sera posée au bureau d'études.

Les entreprises Benoit, Galta, Kubani, Lacombe-Bonnet ont été contactées, les dossiers leur seront remis mardi 17/03 et jeudi 19/03/2015. Leur retour en mairie est prévu en date du 26 mars 2015.

**Point 5 : Facturation de l'eau pour 2015 – Annulation et remplacement de la délibération précédente (15/12/2014)**

Monsieur TELLIEZ, interlocuteur du bureau d'études CEREG, nous alerte sur la contrainte suivante:

La vallée du Galeizon est classée ZRE (Zones de Répartition des Eaux) depuis le 4 juillet 2013 par arrêté préfectoral. Ce zonage régleme la quantité d'eau prélevée dans le bassin Rhône -Méditerranée à des fins domestiques. Vues les contraintes de la tarification de l'eau potable pour une consommation réelle, le conseil décide de reporter celles-ci à 2016.

Face aux contraintes budgétaires déjà citées dans le compte rendu du 15 décembre 2014, il est proposé de retravailler la proposition de Jean-Michel JACQUOT et d'appliquer une hausse de tarification des forfaits pour cette année 2015 avec l'aval du percepteur.

Forfaits en m3	100	150	200
Prix du forfait	159,69	179,40	197,88
Prix de l'abonnement du compteur	10	10	10

NB:

- La taxe de pollution de 0,29 euros/m3 reste inchangée et s'applique à chaque m3 consommé.
- En cas de dépassement de forfait, le m3 « hors forfait » est calculé sur la base de 1,10 euros.  
Le calcul de facturation est alors fait en choisissant le forfait le plus favorable au client.

- Mme Stockli a réécrit pour avoir des précisions sur les conditions de prise en charge de sa demande d'adduction d'eau potable.

Le conseil municipal prend sa demande en compte et l'étudiera en parallèle des travaux d'adduction d'eau sur la parcelle du cimetière communal.

- Il a été signalé que l'eau avait une odeur javellisée. Cette remarque sera transmise à l'entreprise qui effectue l'analyse de l'eau

## Point 6 : Modification du tableau des emplois

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique Paritaire.

Vu la demande pour solde de congé statutaire, présentée par Mme Céline TALIGROT adjoint administratif principal de 1ère classe qui a demandé sa mutation pour une autre collectivité à compter du 1er avril 2015.

Vu la demande présentée par Mme Claude-Lise RIBOT née SALLES afin de la remplacer

Compte tenu de l'arrêté du 27 février 2015,

Il est proposé :

### Une suppression de poste :

Correspondant au poste d'Agent administratif principal, 2<sup>ème</sup> classe, 7<sup>ème</sup> échelon occupé par Madame Céline TALIGROT à temps non complet (16/35<sup>ème</sup>)

### Une création de poste :

Considérant que Madame Claude-Lise RIBOT née SALLES a satisfait aux conditions de recrutement lors de l'entretien devant le jury de sélection des candidats du 18 février 2015 mis en place par le Centre de Gestion du Gard,

il est proposé que Madame Claude Lise RIBOT occupe un poste d'Adjoint administratif 2<sup>ème</sup> classe stagiaire, 1<sup>er</sup> échelon, à temps non complet (16/35<sup>ème</sup>) pour exercer les fonctions de secrétaire de mairie.

La rémunération est fixée sur la base de l'indice brut 340 indice majoré 321.

### Le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal le 9 février 2015

Filière	Cat.	Cadre emplois	Grade
Administrative	C	Adjoint administratif	Adjoint administratif Principal 2 <sup>ème</sup> classe – 7 <sup>ème</sup> échelon

**est ainsi modifié à compter du 1<sup>er</sup> avril 2015.**

Filière	Cat.	Cadre emplois	Grade
Administrative	C	Adjoint administratif	Adjoint administratif 2 <sup>ème</sup> classe

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

**DECIDE** d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget, chapitre 011, article(s) 6411, 64532.

**Adopté à l'unanimité**

### **Point 8 : SMEG – modification statutaire**

Madame le Maire rappelle l'arrêté du 5 août 2013 portant fusion du Syndicat Mixte à Cadre Départemental d'Electricité du Gard et des Syndicats du Vistre et d'Uzès pour créer le Syndicat Mixte d'Electricité du Gard.

Pour tenir compte d'une part des compétences transférées des anciens syndicats primaires et d'autre part pour élargir le service rendu aux adhérents et compléter les dispositions relatives à la gouvernance du Syndicat Mixte d'Electricité du Gard, le Conseil Syndical du Syndicat Mixte d'Electricité du Gard, a délibéré, à l'unanimité, sur la modification des statuts du SMEG.

Conformément à l'article L 5211-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, les membres doivent délibérer dans les trois mois suivant la notification de l'Assemblée, à défaut de délibération dans ce délai, la décision est réputée favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal émet un avis favorable sur cette modification statutaire ci-dessus présentée et entérine la délibération du SMEG du 02 février 2015.

**Adopté à l'unanimité**

### **Questions diverses**

1. **Un pot de départ de Céline TALIGROT et de bienvenue à Claude Lise RIBOT** est prévu le 30 mars 2015 à 19h avant le conseil, Mme Dominique SOUSTELLE, MM. J. BRUNEL et G. PLANTIER y seront conviés.

#### **2. Incendie dû aux rafales de vent violent dans la nuit du 4 au 5 mars 2015**

Dans la nuit du 4 au 5 mars, sous les rafales de vents violents, un pin s'est cassé et est tombé sur une ligne à haute tension, dans le quartier de Lancize. La ligne électrique s'est rompue et un incendie s'est déclaré immédiatement vers 01h05. Mme Léa IMBERT a appelé M. SOUSTELLE qui s'est rendu immédiatement sur les lieux et a organisé les secours. Pompiers, gendarmerie et EDF ont été rapidement sur les lieux. Un groupe électrogène a été installé en attendant le remplacement d'un poteau endommagé. L'incendie a été maîtrisé assez rapidement. La relève a eu lieu vers 6h. L'équipe de secours est venue se restaurer au chaud en salle polyvalente dans la matinée.

L'élagage sous la ligne à haute tension a été programmé dans la foulée par EDF.

### **3. Travaux :**

M. Thierry SOUSTELLE donne l'état des travaux en cours:

- Le mur de soutènement du chemin communal de Lancize est terminé.
- Une main courante a été installée au niveau de l'escalier d'accès de la salle polyvalente.
- La mise en sécurité de la Cabanelle : M. Claude GUIRAUD a donné l'autorisation pour effectuer les travaux. Une glissière sera installée pour protéger de l'aplomb.
- Le marquage des pins pour l'abattage par l'équipe de l'association « Jardins du Galeizon » est fait.
- A la chèvrerie : une porte sera installée à la demande de MM. CERBRIA et GUILLOT pour permettre un passage direct entre chèvrerie et fromagerie. Son coût est de 300 euros, la peinture alimentaire nécessaire à la remise en état annuelle de la salle de fabrication des fromages a été commandée pour un montant de 150 euros.

Une meilleure circulation de l'air est nécessaire sur l'ensemble de la chèvrerie: aussi l'installation d'une VMC efficace est en attente, les devis également.

- La toiture de l'appartement communal présente des tuiles de rives défectueuses. Ceci provoque de l'humidité dans l'appartement. Une révision de toiture s'avère utile. Les devis sont en cours de demande.
- L'élagage de quelques arbres du terrain communal du Plo pour une meilleure mise en sécurité des personnes est à faire avant que la végétation démarre. Trois devis ont été demandés à des entreprises spécialisées.

Par rapport à la subvention de 14 000 euros obtenues pour des travaux d'accessibilité de la salle polyvalente, M. Jean Luc CHABROL insiste pour que la somme soit utilisée en temps utile.

### **4. Visite de campagne électorale:**

M. Patrick Malavieille et Mme Isabelle Fardoux-Jouve ont été accueillis par le maire et des élus lors de leur visite de campagne le jeudi 5 mars. Après un entretien en mairie, une visite de la chèvrerie communale a permis aux élus de suivre un projet financé en partie par le Conseil Général.

Deux dossiers de demande de subventions à l'attention du Conseil Général ont été remis à M. Malavieille: l'une concernant la création du cimetière communal, l'autre relative à l'aménagement du chemin d'accès à la chèvrerie communale.

## **5. Elections départementales :**

Un planning de permanence est élaboré pour les 22/03/2015.

## **6. Loto CCAS**

Il s'est avéré que le choix de la date du 15 mars n'était pas judicieux, pour des raisons de disponibilité des membres du CCAS.

## **7. CULTURE : (dates à noter)**

M. Thierry SOUSTELLE était présent à la présentation de la commission Culture du Pays Grand Combien 2015.

- Le samedi 28 mars, le groupe « Calèu » proposera un concert en salle polyvalente à 20h30.

La participation est de 5 euros (tarif normal) et 3 euros (tarif réduit)

Ce spectacle remplace celui du Trio "hopopop" annulé deux fois au cours de la saison dernière. Il est mis en place à l'initiative de la commission Culture du Pays Grand Combien.

- Le 05 juillet 2015 : L'APAL accueillera la « chorale de Saint Frézal de Ventalon » dans le cadre du Festival Nature du Parc National. Ce moment de chants sera offert et aura lieu à l'église de Lamelouze à 17h à la suite duquel un temps d'échange est prévu autour d'un verre de l'amitié.

## **Naissance**

Le 11 février 2015, le petit Lupin ATLAN est né dans sa maison à la Montadette.

## **Décès**

Mme Mazoyer s'est éteinte le vendredi 27 février 2015.

**Séance levée à 21h40 -**

**Prochaine séance du Conseil Municipal: Lundi 30 mars -19h30**